



Située au cœur des Laurentides, la Ville de Saint-Sauveur, avec une population de 12 145 habitants, un budget de 44 M\$ ainsi qu'une évaluation foncière de 4,9 G\$, est reconnue pour le dynamisme de son développement économique et touristique. En raison d'un surcroît de travail au Service des communications et des relations avec les citoyens, nous sommes à la recherche d'un(e) :

Agent(e) de communication

Poste temporaire à temps complet

Description sommaire

Sous la supervision de la coordonnatrice, l'agent(e) de communication participe à l'élaboration et à l'exécution de plans de communication, de plans d'action et de stratégies de communication, et assure le suivi des programmes, des projets et des activités qui en découlent.

Principales responsabilités

- Contribuer à la conception, la rédaction, la révision, la production et la diffusion de contenus multimédias, documents et outils de communication (dépliants, affiches, présentations, communiqués, rapports annuels, etc.)
- Réaliser des campagnes d'information, de promotion et de relations publiques visant à informer le public sur la programmation, les projets, les activités, les politiques et les réalisations de la Ville
- Assurer la logistique et l'organisation de différents événements (conférences de presse, lancements, déjeuners du maire, consultations publiques, journée du personnel, etc.) et y participer. Effectuer la rédaction, la diffusion et la promotion des outils de communication inhérents
- Contribuer à la mise en œuvre de plans de communication et d'outils de communication et de promotion de la Ville
- Participer à l'élaboration des outils de communication spécifiques à des activités ou à des campagnes de communication, en soutien aux plans d'action des services municipaux
- Établir des échéanciers de réalisation qui tiennent compte de leurs impératifs
- Voir au contrôle de la qualité en matière linguistique par la relecture et la correction des textes et des épreuves
- S'assurer de la bonne utilisation de l'identité visuelle et le respect des normes graphiques de la Ville
- Préparer divers rapports administratifs et documents techniques relatifs à son travail
- Élaborer le calendrier des projets sous sa responsabilité et assurer le respect des échéanciers
- Effectuer des recherches, préparer les correspondances, les rapports et les présentations, compléter divers formulaires et concevoir des tableaux ou autres documents

Conditions de travail

Les conditions de travail sont établies en fonction de la convention collective. Le taux horaire à l'embauche est de 30,41\$ (salaire 2023, négociation de la convention collective en cours). À cela s'ajoute un montant forfaitaire égal à 14 % des gains hebdomadaires, payé sur chaque paie aux personnes salariées temporaires en compensation de certains avantages. La semaine normale de travail est de 35 heures, généralement du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h. L'horaire pourrait être variable pour répondre à des besoins ponctuels.

Cette affectation temporaire commencera dès que possible et se terminera le 22 décembre 2026.

Qualifications et exigences

- Détenir un DEC en Techniques de médias et communications numériques ou un DEC en arts, lettres et communication et posséder un minimum d'une année d'expérience relative à la fonction, de préférence en en création de contenus ainsi qu'en gestion et animation de communautés (plateformes de consultation citoyenne et médias sociaux)
- Maîtrise de l'environnement du Web (CMS, logiciels d'envois massifs, application de montage vidéo) et grande connaissance des médias sociaux
- Maîtrise des logiciels de bureautiques usuels (Microsoft 365) et du logiciel Photoshop (un atout)
- Excellentes capacités rédactionnelles
- Aptitudes et intérêt marqués pour la collaboration, le travail en équipe et la planification
- Faire preuve de créativité, d'autonomie, de rigueur et de discrétion

Pour soumettre votre candidature vous devez postuler en ligne au <https://www.vss.ca/emplois> au plus tard le 26 juillet 2026, date de fin du concours. Dans un souci d'efficacité, nous pourrions communiquer avec les candidats et amorcer les entrevues avant la fin de la période d'affichage.

Notre ville souscrit au principe d'égalité des chances dans l'emploi. Elle adhère à un programme d'accès à l'égalité pour les femmes, les autochtones et toute autre communauté culturelle. Nous communiquerons seulement avec les candidats retenus pour l'entrevue.